



1 Jour (7h30)

Tarifs

500 €TTC pour les membres du CESAM.

600 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.

900 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Christian HÜBNER • Asterias Avocats

Session

23 janvier 2024

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les paramètres juridiques du droit fluvial, tant au titre de l'environnement général que du droit des transports.
- Pouvoir conseiller en amont les clients.
- Pouvoir intervenir en aval après déclaration de sinistre puis paiement du sinistre.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire et/ou exercices pratiques en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.



Contact : mdocquier@cesam.org - formation@cesam.org



Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

CONTEXTE GÉNÉRAL DU TRANSPORT FLUVIAL

- L'environnement économique et technique au titre des types d'unités.
- L'environnement de droit international public.
- Ouverture sur le droit national et le droit fluvial international.
- Notion de transports internationaux, internes et cabotage.

DROIT DE NAVIGATION

- Accidents de navigation :
 - Heurts.
 - Abordages (Convention Genève 15.03.1960).
- Limitation de responsabilité :

- Droit rhénan.
- CLNI 2012.

LE CONTRAT DE TRANSPORT

- Le contrat de transport de droit interne :
 - Contrats types.
 - Code de commerce.
 - Cas du poussage fluvial.
- Contrat de transport international :
 - Convention de Budapest.
 - Cabotage.

CONCLUSION